

Télétravail

POURQUOI ET COMMENT INTRODUIRE
AVEC SUCCÈS LE TÉLÉTRAVAIL DANS VOTRE
COLLECTIVITÉ

8 h 30 - 12 h 45

• Télétravail et collectivités : où en est-on en 2017

- Définition et cadre juridique
- Analyse de l'évolution des effectifs en télétravail depuis le démarrage
- Quelles perspectives quant à un modèle d'impact du télétravail

♦ **Pascal RASSAT**, Expert télétravail, CiticaSTRATÉGIE TERRITORIALE : POURQUOI DÉPLOYER
LE TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE VOTRE COLLECTIVITÉ• Quelles stratégies de projets pour le télétravail :
retours d'expérience

- En quoi le télétravail est-il un atout pour la modernisation de l'organisation
- Peut-on évaluer l'augmentation, grâce au télétravail, de l'efficacité du service public à coûts maîtrisés
- Quelles améliorations des conditions de travail pour les agents : l'impact du télétravail sur les RPS
- Télétravail rime-t-il avec attractivité de futurs collaborateurs(trices)
- Quel impact pour la démarche de développement durable et quels objectifs environnementaux

♦ **Anne BUQUEN**, Responsable de l'unité d'accompagnement des parcours professionnels, Conseil départemental du Finistère♦ **Christophe CELLARIER**, Chef du service innovation et numérique, Conseil départemental du Cantal♦ **Véronique FRANCK-MANFREDO**, Chef de la mission des temps, Ville de Paris♦ **Marie JACQUIN PAVARD**, Cheffe de projet de la mission des temps et services innovants, Ville et Eurométropole de Strasbourg♦ **Valia SAUVANT**, Cheffe de projet télétravail, Conseil départemental du Puy-de-Dôme• Quel bilan d'évaluation du télétravail dans les
collectivités territoriales

- Quel bilan peut-on réaliser à partir des données de résultats d'enquête de satisfaction, de la médecine du travail et d'autres types d'impacts repérés sur les agents, la production des services, l'organisation
- Comment le télétravail impacte-t-il la RSE et la démarche de développement durable
- Les objectifs fixés initialement ont-ils été atteints
- Télétravail : problème ou solution ? Au vu de la complexité de mise en œuvre, quelle conclusion en tirer

♦ **Anne BUQUEN**, Responsable de l'unité d'accompagnement des parcours professionnels, Conseil départemental du Finistère♦ **Georges PASTORET**, Responsable mission diversité, Conseil départemental de l'HéraultQUELLE MÉTHODE DE DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL

14 h 15 - 17 h 15

• Comment intégrer le changement et convaincre
les acteurs : retours d'expérience sur la conduite de
projet

- Panorama des acteurs en présence (direction, management, agents, syndicats), pour quels rôles
- Quelle méthode et quelle gestion du changement associée
- Les questions d'échelle d'introduction : comment dépasser les difficultés de la phase expérimentale puis de la phase de déploiement pour un effectif plus important
- Quelles clés de réussite

♦ **Véronique FRANCK-MANFREDO**, Chef de la mission des temps, Ville de Paris♦ **Georges PASTORET**, Responsable mission diversité, Conseil départemental de l'Hérault♦ **Valia SAUVANT**, Cheffe de projet télétravail, Conseil départemental du Puy-de-Dôme• Panorama des meilleures solutions et outils
de télétravail

- Quel bilan technique des solutions existantes
- Dématérialisation et télétravail : quels avantages
- Comment choisir les outils et innovations qui facilitent le télétravail : l'exemple du client léger
- Quelles perspectives d'avenir en matière de solutions techniques

♦ **Anne BUQUEN**, Responsable de l'unité d'accompagnement des parcours professionnels, Conseil départemental du Finistère♦ **Christophe CELLARIER**, Chef du service innovation et numérique, Conseil départemental du Cantal• Et maintenant, le télétravail ? Si c'était à refaire ?
Quelles perspectives sur la suite ?

- Débat interactif sur le bilan des différentes expériences pour envisager les perspectives d'avenir du télétravail dans les collectivités

♦ **Anne BUQUEN**, Responsable de l'unité d'accompagnement des parcours professionnels, Conseil départemental du Finistère♦ **Christophe CELLARIER**, Chef du service innovation et numérique, Conseil départemental du Cantal♦ **Véronique FRANCK-MANFREDO**, Chef de la mission des temps, Ville de Paris♦ **Marie JACQUIN PAVARD**, Cheffe de projet de la mission des temps et services innovants, Ville et Eurométropole de Strasbourg♦ **Georges PASTORET**, Responsable mission diversité, Conseil départemental de l'Hérault

PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

conferences.lagazettedescommunes.com
Journée d'étude « Télétravail »,
rubrique « Conférences »

OU AU VERSO



Télétravail

POURQUOI ET COMMENT INTRODUIRE AVEC SUCCÈS
LE TÉLÉTRAVAIL DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Participant

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

Tél.

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

☐ mandat administratif ☐ chèque joint (2)

Adresse de facturation

Service interlocuteur

Code postal Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial
ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque : 30066 - Code guichet : 10949 - Compte
n° 00020062001 - Clé RIB : 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP -
N° SIRET : 404 926 958 00020 - Code APE : 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

☐ Secteur Public (éligible au DIF !) :
490 € HT (588 € TTC)Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez
de nos tarifs dégressifs :☐ Secteur Privé et entreprises
du secteur public :
590 € HT (708 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.

JE_TELETRAVAIL_160317

➔ Nombre de places limité, bulletin
à retourner avant le 10 mars 2017- Par email :
penelope.vincent@infopro-digital.com- Par courrier à :
Pénélope Vincent / TerritorialAntony Parc II
10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiée au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berry - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.), Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera à Lyon ou son agglomération. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 - elvire.roulet@infopro-digital.com